



AUTORISATION PARENTALE DE PRISE DE VUES

ET DE PUBLICATION

RESTAURANT SCOLAIRE

Année scolaire 2020-2021

Renseignements relatifs à l'enfant

Nom :

Prénoms :

Renseignements relatifs aux responsables légaux

Je soussigné(e)

père de l'enfant

mère de l'enfant

tuteur de l'enfant

Tél : Courriel :

autorise

n'autorise pas

la Ville d'Aubigné-Racan à effectuer et à reproduire des reportages photographiques et/ou audiovisuels où apparaît mon enfant lors des activités organisées par la Ville.

Il va de soi qu'aucune photo (et sa légende), qu'aucune vidéo (et son commentaire) ne devront porter préjudice à l'enfant et que je pourrai annuler la présente autorisation à tout moment auprès des directions concernées à l'adresse mail «aubigne.racan@wanadoo.fr» ; sous réserve de fournir impérativement lors de cette demande :

- ✓ une photo d'identité de l'enfant permettant ainsi de pouvoir retirer les images le concernant de notre fond iconographique.

Renseignements relatifs à la publication et à la diffusion des prises de vues

Dans le cadre de sa communication institutionnelle, la Ville d'Aubigné-Racan pourra faire la promotion de ces activités sur l'ensemble de ses supports (magazines, affiches, sites internet, réseaux sociaux, stands d'expositions, films et supports numériques, etc).

La présente autorisation est valable durant toute la durée de l'année scolaire 2020-2021.

Fait à le

Signature du responsable légal de l'enfant